

DECISION DU PRESIDENT
2025DECISION141

Objet : Convention de dépôt-vente avec M Gilbert Métivier, auteur, pour son deuxième livre.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu la convention de dépôt-vente avec M Gilbert Métivier, auteur : 34 rue de la Rainette - 85190 LA GENETOUZE, pour son deuxième livre,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la convention de dépôt-vente avec M Gilbert Métivier, auteur : 34 rue de la Rainette - 85190 LA GENETOUZE, pour son deuxième livre « Au cœur de la Vendée », pour une durée de 1 an reconductible 2 fois, soit 3 ans.

La commission est fixée à 15% du prix de vente indiqué sur la couverture du livre.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 17 novembre 2025 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.